ma circonscription ont une grande confiance dans la Commission.

La question n° 6 se lisait ainsi: estimez-vous que le seigle, le lin et le colza devraient relever de la Commission du blé? Trente-deux pour cent ont répondu oui, 57 p. 100 non et 11 p. 100 ne se sont pas prononcés. J'estime que ce questionnaire m'a permis de m'orienter un peu. Même si certains estimaient que le colza et les autres grains devraient relever de la Commission du blé, je ne pouvais pas, étant donné leur réponse à la question n° 5, attacher trop de poids à cette opinion puisque, selon eux, la Commission du blé ne faisait pas du bon travail.

Je serais curieux de savoir si le député de Yorkton-Melville a fait un sondage semblable auprès de ses commettants. Il pourrait, le cas échéant, constater que leur opinion est différente de la sienne. Il fait signe que non. Il n'a sans doute pas effectué une telle enquête.

- M. Nystrom: Oh si, je l'ai fait.
- M. Schumacher: Il dit l'avoir fait.
- M. Nystrom: Et j'ai constaté qu'on appuyait très fermement la Commission du blé.
- M. Schumacher: Au cours de ses remarques, il n'a fait aucune allusion à ce que cette étude avait révélé. Ce soir, le député de Vegreville a mentionné les ventes de blé de la Commission. Il me semble que tant que cette Commission n'aura pas fait ses preuves dans la commercialisation de notre principale récolte, il n'y a guère de raison de lui confier plus de responsabilité.
 - M. Nystrom: Le député permettrait-il une question?
 - M. Schumacher: Volontiers.
- M. Nystrom: Vu le relevé que le député a fait dans sa circonscription, peut-il dire s'il est en faveur de l'abolition de la Commission du blé puisque, à son avis, elle accomplit manifestement un mauvais travail?
- M. Schumacher: Je ne pense pas qu'il faille l'abolir mais il faudrait songer sérieusement à la réformer. Cette question me rappelle celles que le premier ministre (M. Trudeau) aime tant poser à ceux qui sont censés lui en poser et je ne crois pas que cela aide à arriver au nœud du problème. Je ne m'opposerais sûrement pas à l'abolition de la Commission du blé, mais il me semble qu'on pourrait prendre certaines mesures positives pour la rendre efficace. D'autre part, avant de le faire, on ne devrait pas songer à augmenter ses pouvoirs.
- M. Nystrom: Ai-je bien compris: le député ne s'opposerait pas à l'abolition de la Commission du blé?
- M. Schumacher: C'est bien cela. J'essayais de dire qu'à mon avis on devrait garder la Commission, mais la réformer, pour qu'elle puisse faire le travail qu'elle est censée accomplir, et que d'ici à ce qu'elle soit réformée, le colza n'a pas lieu de relever de sa compétence. Pour emprunter une des expressions préférées du gouvernement, ne vaudrait-il pas mieux laisser la Commission concentrer ses

efforts sur la vente du blé, avec un regain de vigueur, espérons-le, plutôt que de l'encombrer de produits que les particuliers écoulent à leur gré et ici j'entends les producteurs?

Je ne parviens pas à trouver d'explication valide pour justifier cette ingérence du gouvernement. Il reconnaît lui-même que la mesure n'est pas nécessaire, qu'elle ne servira probablement pas. C'est cet aspect de «probabilité» qui me tracasse. Le gouvernement n'a pas encore trouvé, et je ne suis pas sûr qu'il en cherche, de raison plausible pour expliquer pourquoi nous devons faire relever le colza de la Commission du blé.

• (9.20 p.m.)

Le vendredi 7 mai, le ministre a dit à la Chambre qu'il cherchait à rendre l'agriculture plus efficace et plus rentable pour les agriculteurs. Dans ce cas-là, et je dois croire le ministre sur parole quand il dit que c'est là l'intention du gouvernement, bien qu'il soit assez difficile parfois d'en voir des preuves, le gouvernement ne sait pas s'y prendre. Voici ce que disait le ministre, comme en fait foi la page 5603 du hansard:

Nous sommes persuadés, il est vrai, que nous devrions essayer d'assurer que l'ensemble du régime, sur lequel le gouvernement a prise, permette à tout élément de ce régime de rapporter au maximum aux exploitants agricoles. Je voudrais préciser, comme un trait fondamental de notre philosophie, que nous n'envisageons nullement d'obliger un cultivateur à quitter sa ferme s'il préfère y vivre.

La théorie est peut-être admirable mais tout ce que je puis dire, c'est que le gouvernement ne sait pas s'y prendre. Si des gens réussissent dans la culture de la graine de colza, pourquoi ne pas les laisser tranquilles? Ils se sont introduits d'eux-mêmes dans un secteur rentable du marché. Qu'est-ce qui pourrait être plus décourageant et mieux calculé pour obliger les cultivateurs à quitter leurs terres que cette intrusion indésirable qui vise à réduire leurs libertés et à imposer des quotas sur leurs récoltes. S'ils parviennent actuellement à vendre toute leur production qu'on les laisse faire car notre économie a besoin d'autres réussites de ce genre. Mais le gouvernement ne semble pas se rendre compte que le mieux est souvent l'ennemi du bien.

J'ai remarqué avec intérêt que le ministre a parlé de domaines sur lesquels le gouvernement a quelques pouvoirs. Le gouvernement ne veut pas «quelques» pouvoirs mais «tous» les pouvoirs. Il semble qu'il s'efforce de venir en aide à l'agriculture. Mais que celle-ci le désire ou non est sans importance. Le gouvernement veut normaliser et stabiliser. Cherche-t-il à normaliser nos libertés afin que l'agriculture soit totalement en son pouvoir?

Ce qu'il veut faire est évident. Bien que le ministre ait dit qu'il ne voulait pas voir les cultivateurs quitter leurs terres contre leur volonté, son programme semble indiquer que tout en leur permettant de rester sur leurs terres ils y resteront avec des normes de vie très réduites. La proposition qui consiste à aider même ceux qui n'ont pas réussi à condition qu'après leur départ leurs fermes viennent obligatoirement s'ajouter à une exploitation plus importante ou redeviennent une terre de la Couronne